

# Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée en CM2

■ **À la rentrée 2016**, 6 806 000 élèves sont scolarisés dans les écoles publiques et privées du premier degré. Du fait des évolutions démographiques, les effectifs sont stables par rapport à la rentrée précédente (+ 1 200 élèves).

Quatre caractéristiques de cette rentrée méritent d'être relevées :

- le taux de scolarisation des enfants de deux ans progresse, notamment en zone d'éducation prioritaire (+ 1,5 point) ;
- les taux de redoublement connaissent une nette baisse en 2016, à tous les niveaux. Hormis au CP, ils sont désormais inférieurs à 1 % ;
- la taille des classes est de 23,7 élèves en moyenne contre 23,8 l'année précédente ;
- la scolarisation dans des classes multiniveaux concerne près de la moitié des élèves du secteur public.

Juliette Robin, DEPP-B1

■ Le nombre d'élèves scolarisés à la rentrée 2016 dans les écoles publiques et privées du premier degré est stable et atteint 6,806 millions d'élèves (**FIGURE 1**). Les évolutions démographiques constituent le déterminant principal de cette stabilité. Elles jouent de manière opposée dans le préélémentaire, qui perd des élèves (- 0,9 %), et dans l'élémentaire, qui en gagne (+ 0,6 %). En effet, la génération la plus nombreuse depuis la fin du baby-boom, celle de 2010, entre au CP, provoquant une hausse des effectifs dans l'élémentaire, et est remplacée dans le préélémentaire par la génération 2013, dont l'effectif est moins important. Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, accueillent près de 800 élèves de plus qu'à la rentrée 2015 (+ 1,5 %).

## Vingt académies perdent des élèves dans le premier degré

Les effectifs augmentent dans les secteurs public et privé dans dix académies, en particulier dans les académies d'Aix-Marseille, Lyon, Créteil, Versailles et

Bordeaux (**FIGURE 2**). Les académies de Créteil, Aix-Marseille et Versailles scolarisent respectivement plus de 2 500 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2015 dans le secteur public.

Une baisse des effectifs dans le secteur public s'observe pour vingt et une académies, associée à une hausse dans le privé. Pour vingt d'entre elles, les effectifs globaux diminuent. Seule l'académie de Guyane connaît, en parallèle, une réduction du nombre d'élèves scolarisés dans le public et le privé.

La croissance des effectifs du privé, de 1,5 % au niveau national, atteint 4,5 % dans l'académie de Limoges et 3,4 % dans celle de Créteil.

Globalement, les académies de la Martinique et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes baisses d'effectifs (respectivement - 2,8 % et - 3,0 %).

## La proportion d'enfants de deux ans scolarisés est en hausse, en particulier en éducation prioritaire

À la rentrée 2016, la scolarisation précoce progresse. 3 000 enfants de deux ans

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation  
et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15



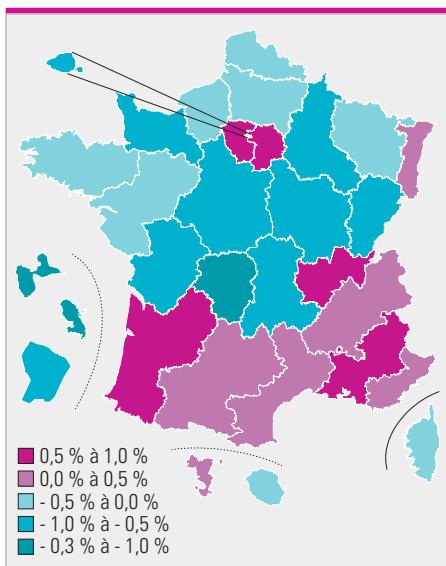
## 1 – Évolution des effectifs d'élèves par âge dans le préélémentaire et par niveau dans l'élémentaire selon le secteur

Âge et niveau	Secteur public				Secteur privé				Ensemble			
	Année scolaire		Évolution		Année scolaire		Évolution		Année scolaire		Évolution	
	2015-2016	2016-2017	En effectif	En %	2015-2016	2016-2017	En effectif	En %	2015-2016	2016-2017	En effectif	En %
2 ans	73 239	76 163	2 924	4,0	20 345	20 393	48	0,2	93 584	96 556	2 972	3,2
3 ans	703 071	690 356	- 12 715	- 1,8	96 730	97 909	1 179	1,2	799 801	788 265	- 11 536	- 1,4
4 ans	723 924	718 492	- 5 432	- 0,8	99 281	101 319	2 038	2,1	823 205	819 811	- 3 394	- 0,4
5 ans et plus	744 892	731 797	- 13 095	- 1,8	102 118	103 025	907	0,9	847 010	834 822	- 12 188	- 1,4
<b>Préélémentaire</b>	<b>2 245 126</b>	<b>2 216 808</b>	<b>- 28 318</b>	<b>- 1,3</b>	<b>318 474</b>	<b>322 646</b>	<b>4 172</b>	<b>1,3</b>	<b>2 563 600</b>	<b>2 539 454</b>	<b>- 24 146</b>	<b>- 0,9</b>
CP	733 365	734 998	1 633	0,2	115 364	116 953	1 589	1,4	848 729	851 951	3 222	0,4
CE1	734 734	725 372	- 9 362	- 1,3	117 968	118 767	799	0,7	852 702	844 139	- 8 563	- 1,0
CE2	717 921	726 836	8 915	1,2	118 460	121 672	3 212	2,7	836 381	848 508	12 127	1,4
CM1	713 281	711 555	- 1 726	- 0,2	123 105	123 238	133	0,1	836 386	834 793	- 1 593	- 0,2
CM2	695 402	711 030	15 628	2,2	123 353	127 107	3 754	3,0	818 755	838 137	19 382	2,4
<b>Élémentaire</b>	<b>3 594 703</b>	<b>3 609 791</b>	<b>15 088</b>	<b>0,4</b>	<b>598 250</b>	<b>607 737</b>	<b>9 487</b>	<b>1,6</b>	<b>4 192 953</b>	<b>4 217 528</b>	<b>24 575</b>	<b>0,6</b>
<b>Préél. + élém.</b>	<b>5 839 829</b>	<b>5 826 599</b>	<b>- 13 230</b>	<b>- 0,2</b>	<b>916 724</b>	<b>930 383</b>	<b>13 659</b>	<b>1,5</b>	<b>6 756 553</b>	<b>6 756 982</b>	<b>429</b>	<b>0,0</b>
ULIS	45 441	46 206	765	1,7	3 249	3 236	- 13	- 0,4	48 690	49 442	752	1,5
<b>Total</b>	<b>5 885 270</b>	<b>5 872 805</b>	<b>- 12 465</b>	<b>- 0,2</b>	<b>919 973</b>	<b>933 619</b>	<b>13 646</b>	<b>1,5</b>	<b>6 805 243</b>	<b>6 806 424</b>	<b>1 181</b>	<b>0,0</b>
<b>Part du secteur</b>	<b>86,5 %</b>	<b>86,3 %</b>			<b>13,5 %</b>	<b>13,7 %</b>			<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>		

Champ : élèves scolarisés dans le premier degré dans un établissement public ou privé, y compris hors contrat, en France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP, *Constats de rentrée premier degré 2015 et 2016*.

## 2 – Évolution des effectifs d'élèves par académie entre les rentrées 2015 et 2016



Champ : élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré dans un établissement public ou privé, y compris hors contrat, en France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP,  
*Constat de rentrée premier degré 2016*.

supplémentaires sont accueillis dans les établissements publics tandis que dans le secteur privé, leur effectif est stable. Au niveau national, 96 600 des enfants de deux ans fréquentent l'école, ce qui porte leur taux de scolarisation à 11,9 % (soit + 0,4 point par rapport à la rentrée précédente).

La scolarisation à deux ans est plus répandue dans les académies de la Martinique, Lille et Rennes où plus de 30 % des enfants de cet âge vont à l'école.

Le taux de scolarisation à deux ans augmente en éducation prioritaire (+ 1,5 point). Ainsi, dans ces territoires, 20,8 % des deux ans sont scolarisés à la rentrée 2016 contre 19,3 % en 2015. Vingt-deux académies voient leur taux de scolarisation à deux ans en éducation prioritaire augmenter. Avec un taux de 6,1 %, l'académie de Paris présente le taux métropolitain de scolarisation à deux ans en éducation prioritaire le plus faible, malgré une progression de 2,3 points.

L'objectif est de scolariser 30 % des enfants de deux ans dans les écoles situées en REP, et 50 % dans les écoles situées en REP+. En REP, il est atteint pour treize académies contre neuf en 2015. À Besançon, Rennes et Lille, le taux de scolarisation dépasse les 35 % (**FIGURE 3**). À l'opposé, quatre académies ne dépassent pas les 10 % d'enfants scolarisés en REP, dont Créteil (7,6 %) et Paris (5,6 %).

En REP+, l'objectif d'un taux de scolarisation à 50 % n'est atteint que par les académies de Rennes et Dijon (avec respectivement des taux de scolarisation de 83,4 % et 58,5 %). Il est très proche pour l'académie de Besançon.

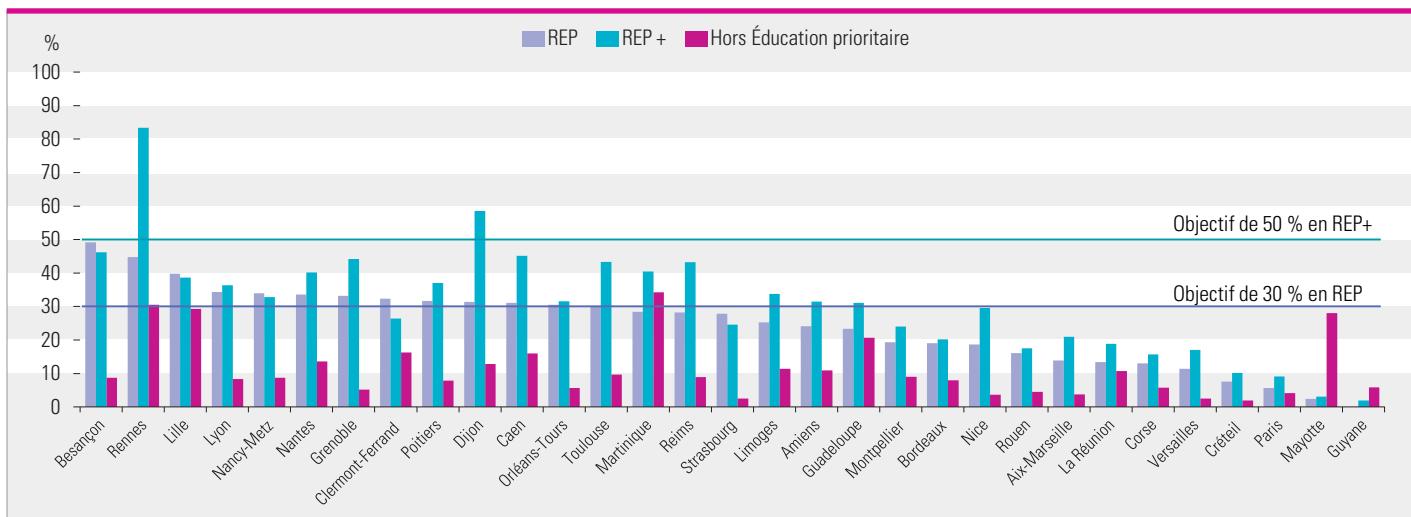
## Le secteur privé scolarise 13,7 % des élèves du premier degré

La stabilité globale des effectifs du premier degré masque des évolutions très contrastées entre secteurs public et privé. Dans le préélémentaire, les effectifs du secteur public diminuent de 28 300 élèves (- 1,3 %), ceux du secteur privé augmentent de 4 200 (+ 1,3 %). Dans l'élémentaire, la hausse est de 0,4 % dans le public, mais de 1,6 % dans le privé. Au total, l'enseignement privé accueille 13 700 élèves de plus qu'à la rentrée précédente, soit une hausse de 1,5 % des effectifs.

Depuis les années 2000, la part du secteur privé oscille autour de 13,5 % ([voir « en savoir plus »](#)). À cette rentrée, elle progresse de 0,2 point.

La scolarisation dans le secteur privé est plus fréquente dans l'enseignement élémentaire (14,4 % des élèves scolarisés dans le privé contre 12,7 % dans le préélémentaire). Pour autant, entre ces deux dernières rentrées, la part de l'enseignement privé a plus progressé dans le préélémentaire. Elle augmente à tous les niveaux de formation et de manière particulièrement marquée en début d'école maternelle, hormis à deux ans, où la part du privé est déjà très élevée à 21,1 %,

### 3 – Taux de scolarisation des enfants de deux ans en et hors éducation prioritaire à la rentrée 2016



Champ : élèves scolarisés dans le premier degré dans un établissement public ou privé, y compris hors contrat, en France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Sources : MENESR-DEPP, *Constat de rentrée premier degré 2016 + Démographie des deux ans à la rentrée 2016 (population au 1<sup>er</sup> janvier 2017)*.

### Les taux de redoublement dans l'élémentaire connaissent une baisse sans précédent

Quel que soit le niveau, les taux de redoublement en élémentaire dans l'enseignement public sont en forte baisse à la rentrée 2016 (FIGURE 4). La baisse est plus marquée en CP et en CE1. Les taux de redoublement pour ces niveaux atteignent respectivement 1,3 % et 0,9 % contre 2,2 % et 1,9 % à la rentrée précédente. Les taux de redoublement en CE2, CM1 et CM2, déjà faibles, diminuent quasiment de moitié par rapport à la rentrée 2015. Hormis au CP, les taux de redoublement sont désormais inférieurs à 1 %. Dans les DOM, où les taux de redoublement sont plus élevés quel que soit le niveau de l'élève, la même baisse est observée. Quel que soit le niveau, les taux de retard sont en baisse en 2016 grâce à une politique favorable à la fluidité des parcours

(FIGURE 5). En CE2, le taux de retard diminue particulièrement : 5,5 % des élèves entrent dans ce niveau avec au moins un an de retard, contre 7,1 % en 2015. Depuis la rentrée 2016, moins d'un élève sur dix est désormais en retard à l'entrée en CM2.

### Près d'un élève sur deux est scolarisé dans une classe multiniveaux

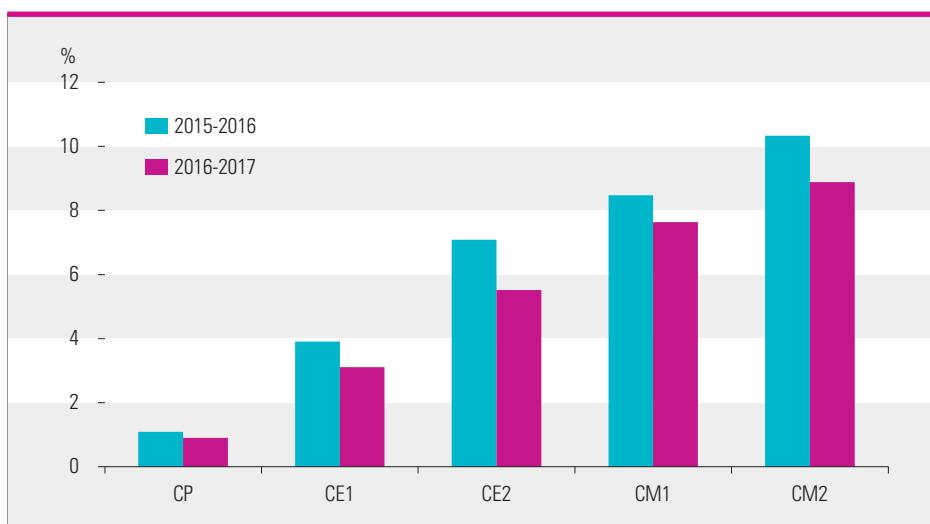
À la rentrée 2016, le nombre de classes augmente, et ce à la fois dans le public (+ 592 classes) et le privé (+ 397).

Le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur public est de 23,6 (contre 23,7 à la rentrée précédente). Dans le privé, les classes sont un peu plus chargées : 24,6 élèves en moyenne par classe (contre 24,5 en 2015) (voir « en savoir plus »).

47,9 % des élèves du secteur public sont scolarisés dans une classe multiniveaux (FIGURE 6). Cette configuration des classes est plus fréquente dans le préélémentaire, où elle concerne 61,4 % des élèves, que dans l'élémentaire (40 % des élèves).

Les classes multiniveaux sont particulièrement répandues en zone rurale.

### 5 – Évolution des taux de retard à l'entrée d'un niveau dans le secteur public



### 4 – Évolution des taux de redoublement par niveau dans le secteur public (en %)

Niveau	2015	2016
CP	2,2	1,3
CE1	1,9	0,9
CE2	0,8	0,5
CM1	0,5	0,2
CM2	0,7	0,3

Champ : élèves scolarisés dans des établissements publics en France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP, DIAPRE au 15/10/2015 et au 15/10/2016.

Champ : élèves scolarisés dans des établissements publics en France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP, DIAPRE au 15/10/2015 et au 15/10/2016.

Les trois quarts des enfants scolarisés en zone rurale le sont dans des classes multiniveaux contre 40 % en zone urbaine. En préélémentaire, il est plus fréquent d'être scolarisé dans une classe à plusieurs niveaux quelle que soit la zone d'implantation de l'école. Mais en élémentaire, la situation est contrastée : si seuls 29 % des élèves vivant en ville sont dans une classe multiniveaux, c'est le cas de 72 % en zones rurales.

Dans les départements d'outre-mer, du fait de la grande taille des écoles, les classes multiniveaux sont nettement moins fréquentes : seul un quart des élèves y est scolarisé. Les classes multiniveaux sont peu fréquentes en région parisienne et sur le pourtour méditerranéen. À l'inverse, elles sont le plus répandues dans les académies de Besançon et Rennes.

Au sein des classes multiniveaux, la forme de classe la plus répandue est la classe à double niveau (86 % des cas). Les classes à triple niveau représentent 11 % des classes multiniveaux. ■

## en savoir plus

Pour accéder à des données complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

## CHAMP, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

### Champ

Chaque année, l'enquête **Constat du premier degré** recense l'ensemble des élèves inscrits dans les écoles publiques et privées, y compris hors contrat, du premier degré. Il s'agit de données agrégées par école. Le secteur privé hors contrat représente 0,5 % des effectifs. Simultanément, une photographie de données individuelles non nominatives issues de l'application de gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré (BE1D) est effectuée. Cette photographie, appelée **DIAPRE**, est utilisée pour le calcul d'indicateurs tels que les taux de scolarisation

**6 – Part des élèves scolarisés dans une classe à niveau unique ou une classe multiniveaux dans le secteur public à la rentrée 2016 (en %)**

	Type de classe	France métropolitaine		DOM		France métro. + DOM	
		Unique	Multiniveaux	Unique	Multiniveaux	Unique	Multiniveaux
Rural	Préélémentaire	17,7	82,3	45,9	54,1	18,0	82,0
	Élémentaire	27,9	72,1	68,2	31,8	28,3	71,7
	<b>Total</b>	<b>24,6</b>	<b>75,4</b>	<b>60,8</b>	<b>39,2</b>	<b>25,0</b>	<b>75,0</b>
Urbain	Préélémentaire	42,9	57,1	64,4	35,6	44,1	55,9
	Élémentaire	70,0	30,0	81,9	18,1	70,7	29,3
	<b>Total</b>	<b>59,7</b>	<b>40,3</b>	<b>75,7</b>	<b>24,3</b>	<b>60,6</b>	<b>39,4</b>
<b>Total</b>	Préélémentaire	37,4	62,6	63,6	36,4	38,6	61,4
	Élémentaire	58,9	41,1	81,2	18,8	60,0	40,0
	<b>Total</b>	<b>51,0</b>	<b>49,0</b>	<b>75,0</b>	<b>25,0</b>	<b>52,1</b>	<b>47,9</b>

Champ : élèves scolarisés dans le premier degré dans un établissement public en France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP, DIAPRE au 15/10/2016.

## LA SCOLARISATION À DEUX ANS : UNE RENTRÉE À L'ÉCOLE FAITE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, une des priorités est donnée à la scolarisation à deux ans, dont un des principes est l'accueil différé au-delà de la rentrée en fonction de la date anniversaire de l'enfant. En effet, pour être scolarisé, l'enfant doit avoir fêté son deuxième anniversaire. Une première rentrée différée s'effectue au retour des vacances de Noël : chaque année, environ 12 000 enfants supplémentaires sont scolarisés mi-janvier. L'accueil différé se poursuit ensuite tout au long de l'année. Au total, chaque année, l'effectif d'élèves de deux ans augmente d'environ 20 000 entre septembre et la fin de l'année scolaire.

à deux ans, les taux de redoublement, la taille des classes ou encore la composition des classes. Les écoles privées hors contrat n'utilisent pas ou très peu le dispositif BE1D. Ainsi, DIAPRE couvre moins de 5 % des élèves scolarisés dans le privé hors contrat contre 99,8 % pour le public et 95,1 % pour le privé sous contrat.

### Définitions

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Une **école maternelle ou préélémentaire** accueille uniquement des élèves de niveau préélémentaire.

Une **école élémentaire** accueille uniquement des élèves de niveau élémentaire (CP à CM2).

Une **école primaire** accueille des élèves de niveau préélémentaire et élémentaire.

Le **taux de scolarisation des enfants de deux ans** est le rapport entre le nombre d'élèves de deux ans et le nombre estimé d'enfants du même âge. La population des deux ans dans un département à la rentrée 2016 est estimée par vieillissement des naissances domiciliées de l'année 2014 et en faisant l'hypothèse que les taux de mortalité par âge et les soldes migratoires départementaux restent constants.

Le **taux de redoublement** est le pourcentage d'élèves inscrits dans un niveau l'année  $n-1$  qui restent scolarisés dans ce niveau l'année  $n$ .

Le **taux de retard** est le pourcentage d'élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge requis pour ce niveau. ■